



## **1<sup>ère</sup> conférence nationale du sport**

20 novembre 2008 - Maison du sport français

-

Discours d'ouverture

**Henri Sérandour,**  
président du Comité national olympique et sportif français

Madame la Ministre,

Mesdames et Messieurs les représentants des partis politiques,

Mesdames et Messieurs les représentants des collectivités territoriales et locales,

Mesdames et Messieurs les représentants des entreprises,

Chers collègues,

Chers amis,

Je suis particulièrement heureux d'ouvrir cette première conférence nationale du sport pour laquelle nos contributions respectives devraient permettre d'aborder ensemble la question très actuelle de la synergie de nos apports respectifs au bénéfice du sport, notre sujet d'intérêt commun.

Elle suggère, par les nécessaires échanges qui suivront, d'approfondir nos relations, de concevoir d'autres manières de les développer et de valoriser leur indispensable complémentarité.

Née des réflexions menées en amont de notre Livre blanc puis formalisées sous le titre de *La raison du plus sport*, lequel replace explicitement le mouvement sportif dans son rôle, cette première conférence ne prétend pas, c'est évident, régler en une seule journée, toutes les questions que nous nous posons les uns et les autres sur ce grand secteur d'intérêt général que constitue le sport.

Il s'agit plus modestement pour le CNOSF, au nom du mouvement sportif, d'exprimer ses attentes, d'avancer les grandes lignes de ses propositions, des arguments qui les portent, et surtout d'entendre celles de ses partenaires sur les voies et les moyens à mobiliser, pour agir ensemble de façon mieux orchestrée, notamment en terme de gouvernance et de financement.

Les questions de gouvernance et de financement reviennent régulièrement dans les échanges que nous entretenons, soit séparément dans le cadre des conventions qui nous lient, soit dans celui du Centre National de Développement du Sport et aux différents échelons régionaux, départementaux et locaux.

Elles prennent toute leur importance lors des projets de construction ou de rénovation d'installations sportives, ainsi qu'à l'occasion de la définition des programmes et des actions qui reviennent aux différentes composantes du mouvement sportif dans le cadre des missions qu'il se donne ou qui lui sont confiées.

Si la question du financement est souvent posée, en termes de volume et d'orientation, il faut bien reconnaître que celle relative à la gouvernance et à son partage l'est beaucoup moins, du moins de manière explicite.

Non pas que le sujet soit tabou, mais il est le plus souvent occulté par le jeu des subventions accordées qui, selon la maxime « qui paye commande », semble parfois valoir de règle de gouvernance, lequel ne renvoie pas à l'équivalence des échanges réels entre les partenaires.

De notre point de vue, le terme de gouvernance renvoie clairement aux interactions entre le mouvement sportif et les acteurs institutionnels et privés qui contribuent à la réalité du sport d'aujourd'hui.

Une réalité qui repose sur ceux, de plus en plus nombreux, de tous âges, dont le goût et les capacités à pratiquer les différentes disciplines sportives rendent nécessaires de mutualiser les expériences, de répondre aux besoins d'encadrement, de sécurité, d'équipement, de développement, d'organisation et de réglementation.

Il s'agit pour nous, CNOSF, à partir de cette première conférence, de penser avec vous, représentants de l'Etat, des collectivités territoriales, des entreprises, les termes d'une gouvernance partagée, d'une coalition en quelque sorte, au bénéfice du sport, de l'accès à sa culture et à sa pratique, sous toutes ses formes et à tous les niveaux.

Le sens de cette gouvernance organisée par l'idée de partage doit permettre à toutes les entités qui participent à la vie du mouvement sportif de voir leurs intérêts respectés et leurs avis bien compris dans son organisation et son fonctionnement.

Nous pouvons et nous devons améliorer avec vous les règles de décision qui nous concernent, de manière à mieux user de nos pouvoirs respectifs dans le meilleur

esprit d'ouverture, de la considération des participations des uns et des autres afin d'exercer pleinement nos responsabilités dans un souci d'efficacité et de cohérence.

Cette gouvernance partagée à laquelle nous appelons ne repose pas, bien sûr, sur une séparation des territoires d'intervention des uns et des autres acteurs, mais bien sur la combinaison des spécificités de chacun selon des modalités de régulation empreintes des principes de subsidiarité et de suppléance.

Ce principe de subsidiarité est au cœur du fonctionnement du CNOSF dans sa relation avec les fédérations et les groupements qui lui sont associés.

Les missions, programmes et actions conduits par le CNOSF vont au-delà de ce que chacune des entités fédérales qui le constituent peuvent et doivent faire par elles-mêmes.

De fait, le CNOSF n'a pas à se préoccuper des affaires fédérales mais de les soutenir dans leur démarche et d'apporter des propositions de solution aux problèmes rencontrés dans le droit fil du principe de suppléance dont les limites sont fixées par la subsidiarité.

Ce qui s'applique au CNOSF et à ses adhérents doit pouvoir servir à inspirer utilement la régulation des relations entre le mouvement sportif et ses partenaires.

Nous devons bien reconnaître que nous avons à faire dans ce domaine si nous voulons prétendre agir conjointement de manière efficace et cohérente.

En effet, bien que l'intérêt porté aux activités physiques et sportives, dites de loisirs, soit grandissant et de plus en plus largement partagé, cela n'a pas suffi à poser véritablement les bases d'un modèle de gouvernance fondé sur la subsidiarité et la suppléance tel que le CNOSF, au nom du mouvement sportif, l'entend et le propose aujourd'hui.

Nous avons certes de bonnes relations et nous œuvrons au quotidien pour le bien du sport mais nous le faisons souvent les uns à côté des autres, plus rarement, à l'occasion d'exercices obligés, les uns avec les autres.

Cela tient pour partie aux effets des modes de financement dits croisés, destinés à satisfaire les besoins de la pratique du sport, lesquels par la force des choses liées à la délégation d'argent public comme privé orientent plus facilement les questions de la gouvernance vers une certaine vision tutélaire.

Une vision tutélaire qui n'est plus d'actualité dans un monde en mouvement dont les composantes sont en perpétuel ajustement.

Le sport fait partie de ce monde et ne se présente pas, lui non plus, comme une construction achevée mais bien comme un ensemble d'activités en constante évolution ou transformation.

Les mesures prises dans les années 1960 et leurs évolutions ultérieures ont favorisé une transformation en profondeur de l'organisation du mouvement sportif français et de ses rapports avec ses partenaires.

Responsable et compétitive, profondément intégrée dans le tissu social, notre organisation, représentée par le CNOSF, a la capacité et est sans doute la mieux placée pour donner tout son sens à une gouvernance partagée.

Ce doit être son rôle.

Mes collègues du Bureau Exécutif qui interviendront au cours de cette journée ne manqueront pas d'apporter des éléments qui plaident en faveur de notre déclaration de responsabilité et de notre volonté de partage dans le meilleur esprit de dialogue civil.

Que ce soit au travers des expressions d'une culture à part entière, d'une solidarité ou de l'impact des équipements sportifs sur les territoires, il nous paraît légitime d'échanger avec vous sur les perspectives d'une nouvelle gouvernance prenant en compte toutes les dimensions – éducatives, sociales, économiques... – dans lequel le sport est à l'évidence inscrit, mais également sur des questions très actuelles comme le rôle essentiel des fédérations et du CNOSF dans la formation ou le respect de la propriété des organisateurs des épreuves sportives à l'occasion de l'ouverture des paris en ligne.

L'exposé de nos avis respectifs sur les éléments qui concourent à la réalité du sport est certainement le meilleur moyen d'aborder les termes d'une nouvelle gouvernance et d'œuvrer pour une plus grande synergie.

En vous remerciant, Madame la Ministre, Mesdames et Messieurs, chers collègues, chers amis, de l'intérêt que vous portez, par vos participations, à cette première conférence nationale du sport, je souhaite conclure mon propos d'ouverture en reprenant l'expression d'un expert européen dont le sens me semble très bien illustrer notre démarche : « Le premier objectif de la gouvernance est d'apprendre à vivre ensemble et à gérer pacifiquement la maison commune ».

Vous l'aurez compris cette conférence s'inscrit dans le partage des convictions qui motivent nos engagements respectifs.

J'ai le sentiment que c'est bien ce que nous sommes décidés à faire ensemble.

Je vous remercie de votre attention,

Henri Sérandour

Président du CNOSF